« La Convention relative au statut des réfugiés : 75 ans, et après ? »

Lyon - 3 octobre 2026 | 16h00-19h00
Co-organisé par le HCR France & Forum Réfugiés

Depuis Eschyle, la protection des êtres humains contre les persécutions occupe une place singulière tant dans les relations diplomatiques que dans la définition des personnes à protéger. Consacrée par la Convention de Genève relative au statut des réfugiés, la protection internationale repose sur une définition bien établie de la qualité de réfugié et sur une obligation bien identifiée – le principe de non-refoulement.
Adoptée en 1951, cette convention a fait preuve d'une longévité et capacité d'adaptation exceptionnelles, assurant une protection à des catégories toujours plus larges de personnes dans des contextes politiques et géopolitiques diversifiés. Au cours des dernières décennies, des événements nouveaux - qu'ils soient naturels ou politiques - ont confirmé la solidité et la plasticité de la Convention de Genève, gage d'une protection toujours effective des personnes exposées au risque de persécutions.
Depuis 75 ans, la Convention de 1951 a sauvé des millions de vies. Cet anniversaire offre une occasion unique de porter un regard actuel sur les spécificités d'un texte qui, résistant à l'épreuve du temps, demeure la référence en matière de protection internationale. En mettant l'accent sur les défis concrets, en identifiant des exemples de réussite et en formulant des recommandations, cette conférence entend combler le fossé entre les principes juridiques et les réalités vécues par les réfugiés et leurs communautés d'accueil, et contribuer ainsi à un dialogue global en faveur d'un engagement international renouvelé pour la protection des réfugiés.

15H30	**Ouverture des portes**
16h00	**Mot d'ouverture Grégory Doucet (5 min.)** Maire de Lyon
16h10	**Sophie Magennis (10 min.)** Représentante du HCR en France, à Monaco et auprès du Conseil de l'Europe

16h20 – 17h05 ***Table-ronde #1 : L'éternelle jeunesse de la convention (45 min.)***

Si la longévité de la convention de Genève – 75 ans – est remarquable, c'est avant tout sa capacité d'adaptation aux effets du temps et aux situations nouvelles qui retient l'attention. Forgée sur les cendres de la Seconde Guerre mondiale, la Convention de Genève a su répondre aux défis contemporains et dessiner, notamment en Europe, les contours d'une protection élargie, tant dans la définition des bénéficiaires que dans celle des statuts. Cette robustesse est aujourd'hui interrogée, qu'il s'agisse du Pacte sur la migration et l'asile ou de défis inédits tels que le changement climatique. Face à ces évolutions, comment préserver la Convention afin qu'elle conserve son éternelle jeunesse ? Quelles actions prioritaires engager pour relever les défis à venir ?

Alain Espinasse *Directeur général de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides*
Nadège Norvilus Membre du comité consultatif des réfugiés UNHCR
Marie-Laure Basilien Gainche, Professeure de droit public, Université Lyon 3, Jean Moulin, membre de l'Institut Convergences Migrations et membre du comité scientifique de l'Agence de l'UE pour les droits fondamentaux

Modération : ***Yves Pascouau****, Directeur général de Forum réfugiés*

17h10 – 17h55 ***Table-ronde #2 : L'innovation associative au service de la protection (45 min.)***

En France, la mise en œuvre de la protection garantie par la Convention ne serait pas possible sans le concours des associations, auxquelles l'État a confié la responsabilité d'accueillir et d'accompagner les personnes en quête de protection. A une époque où le modèle associatif est mis en cause, cette organisation se révèle précieuse. Loin d'être de simples « opérateurs » de l'État, les associations, démontrent une réelle capacité à remplir les missions qui leurs sont confiées, ainsi qu'une remarquable habileté à proposer des adaptations pour rendre l'accès aux droits toujours plus effectif. Ce modèle mérite d'être salué, dans un contexte où il se trouve aujourd'hui fragilisé.

Nadine Camp*,* Co-directrice Synergies Migrations.
Rosa Al Juhmany, Lauréate de l'Académie pour la participation des réfugiés et fondatrice de l'Association Grains Green
Angélique Masse Nguyen, *Directrice territoriale PACA Occitanie, Forum réfugiés*

Modération : ***Pierre-François Laval****, Professeur à l'Université Jean-Moulin - Lyon 3, juge assesseur à la CNDA*

18h00 – 18h35 Table-ronde #3 Des solutions au féminin (35 min.)

Les femmes sont de plus en plus nombreuses sur les routes de l'exil, seules ou accompagnées de leurs enfants. Comme les hommes, elles empruntent des parcours longs et périlleux. Elles y sont particulièrement exposées à des violences graves, notamment fondées sur le genre, qui appellent un accompagnement adapté. C'est le sens de l'engagement « Avec Elles », lancé par la France lors du Forum mondial sur les réfugiés de 2023. Il vise à renforcer la protection et l'inclusion des femmes et des filles réfugiées.
Pour prévenir ces parcours traumatiques et leurs conséquences sur les personnes comme sur leur capacité d'intégration future, les voies légales doivent être résolument promues : réinstallation, couloirs humanitaires, couloirs universitaires. Une fois accueillies, les femmes réfugiées témoignent d'une forte volonté de s'intégrer dans le tissu économique et social de leur pays d'accueil. De nombreuses initiatives les y accompagnent. Le projet « Demain au féminin », développé par Forum Réfugiés en partenariat avec la Compagnie Nationale du Rhône, en est un exemple. Voies légales et intégration concourent à un même objectif, celui fixé par le Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés avec l'initiative « 50 by 35 ». Il s'agit de permettre, d'ici 2035, à plus de la moitié des réfugiés en situation de déplacement prolongé d'accéder à l'autonomie et à des solutions durables.
Cette table ronde présentera, à partir d'expériences concrètes, les voies légales et les dispositifs d'intégration qui offrent aux femmes réfugiées de véritables perspectives d'avenir, dans le prolongement de la promesse de protection portée par la Convention de Genève.

***Vincent Picard**, Vice-président de Sant' Egidio*
***Lobé Abou Sow,** Bénéficiaire du programme UNIV'R - couloir universitaire*
***Kadiatou Camara,** Bénéficiaire du programme « Demain au féminin »*

Modération : ***Caroline Laly-Chevalier**, Conseillère juridique, UNHCR France*

18h35 – 18h50 Conclusions

Sylvie Guillaume
Présidente de Forum réfugiés

Sylvie Tomic
Adjointe au maire de Lyon déléguée aux droits, égalité, handicap lutte contre les discriminations

19h00 Cocktail de clôture